

2024032206

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE Le Vendredi 22 Mars 2024 à 19 heures.

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Grand-Aigueblanche, sous la présidence de Monsieur André POINTET.

Présents : ARNAULT Jacqueline, BERLIOZ Pascaline, BON Françoise, BRUNIER Thierry, CANET Laurent, CHATAGNIER Didier, DELAPIERRE René, HURET Edith, KALIAKOURAS Evelyne, MARIANI Michel, MATHIS Marc, MIBORD Josiane, MORIN Jean-Yves, NIEMAZ Jean-Louis, PARMENTIER Marlène, PERCEVAL Christophe, POINTET André, RICHIER Maryse, ROSSETTI-COCHEME Sandrine, ROUX-MOLLARD Alain, VICHARD Daniel.

Pouvoirs : JAY Hélène (donne pouvoir à BON Françoise), NANTET Laetitia (Donne pouvoir à MIBORD Josiane), PIANI Alain (donne pouvoir à ARNAULT Jacqueline), TISSOT Christian (donne pouvoir à BRUNIER Thierry).

Absents : CHANOIR Jessica, GUILBERT Agnès.

Date de la Convocation : 18 mars 2024

Nombre de Conseillers : En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

Monsieur Christophe Perceval est élu secrétaire de séance.

Objet : Adoption des budgets primitifs 2024 – Budget Général

Le Maire résume les orientations générales du budget principal et procède à leur lecture par chapitre

	RECETTES	DEPENSES
Fonctionnement	7 006 100.00 €	7 006 100.00 €
Investissement	6 724 466.15 €	6 724 466.15 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2322-1, L2312-2 à L2312-14, et L5211-

Vu les instructions budgétaires M57,

Vu le débat d'orientation budgétaire du 16 février 2024,

Vu l'avis de la commission finances du 04 mars 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE le budget primitif principal 2024 tel que présenté.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.**

Le Maire,



André POINTET